



Quand les profs... COURRIEL

2010-2011

Rédaction: Steve Mc Kay
Secrétariat: Luc Loignon

Le mardi
26 octobre 2010
(version pour imprimer)

ACCUEIL
QUAND LES PROFS
LE SYNDICAT
COMITÉS
DOSSIERS
SYNDICAUX
PUBLICATIONS

Sommaire

- CONVOCATION: Assemblée générale le mardi 2 novembre 2010
- Lectures proposées

Assemblée générale

Convocation Assemblée générale

Le mardi 2 novembre 2010 de 11h à 13h

(local à confirmer)

Projet d'ordre du jour : (version *.pdf)



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

819 564-6350 #5330
819 562-6030 - télécopieur

Section interne

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 2010 et suites.
5. Informations :
 - 5.1 Dossier relations avec la direction.
 - 5.2 Dossier climat de travail.
 - 5.3 Manifestation contre la privatisation du 23 novembre 2010.
 - 5.4 Dossier LGBT.
 - 5.5 Autres.
6. Assurances : Hausse de la tarification (**proposition** d'accepter les modifications apportées à la police d'assurance collective 1008-1010.)
7. Divers.
8. Levée de l'assemblée.

Steve Mc Kay, secrétaire

Le 26 novembre 2010



Prévenez-nous de votre présence

Prévenez-nous à l'avance.

Le repas du midi sera servi sur place.

S'il vous plaît, **prévenez-nous de votre présence au plus tard le vendredi 29 octobre 2010. Merci.**

specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca ou 819 564-6350, poste 5330



Lectures proposées



Du 24 au 30 octobre 2010 semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail de la CSN

Ensemble la prévention on la prend à coeur

[Plus de détails]



Accord économique et commercial entre l'Union européenne et le Canada

Les entreprises transnationales ne feront pas la loi!

[Lire l'article paru dans *Le Devoir* le 20 octobre dernier]



À LIRE: Résumé d'un jugement qui a été rendu le 16 juillet 2009 par la Cour supérieure (Chambre de la famille) en matière de droit familial. Dans ce litige, la requérante vise à faire reconnaître son union de fait avec l'intimé comme étant un mariage en attaquant la validité constitutionnelle de plusieurs dispositions législatives, tant provinciales que fédérales.



Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs,
octobre 2010.

[Sommaire]

[Document au complet]

- **Intégration des élèves en difficulté: les cégeps déçus d'être exclus** (*La Presse*, 25 octobre 2010)
- **Universités: soyons sérieux!** Opinion, Jean Trudelle (président de la FNEEQ), *La Tribune*, le 25 octobre 2010

[Haut de la page](#)

assemblée générale

CONVOCAATION **Assemblée générale** Le mardi 2 novembre 2010 de 11h à 13h (local à confirmer)

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 2010 et suites.
5. Informations :
 - 5.1 Dossier relations avec la direction.
 - 5.2 Dossier climat de travail.
 - 5.3 Dossier manifestation contre la privatisation du 23 novembre 2010.
 - 5.4 Dossier LGBT.
 - 5.5 Autres.
6. Assurances : Hausse de la tarification (proposition d'accepter les modifications apportées à la police d'assurance collective 1008-1010.)
7. Divers.
8. Levée de l'assemblée.


Steve Mc Kay, secrétaire
Le 26 novembre 2010

Prévenez-nous à l'avance

Le repas du midi sera servi sur place.
S'il vous plaît, prévenez-nous de votre présence au plus tard le vendredi 29 octobre 2010.

specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca ou 819 564-6350, poste 5330

PROPOSITIONS ADOPTÉES
POUR RETOUR DE CONSULTATION LE 12 NOVEMBRE 2010

5. Renouveau 2011

5.1 Taux

Proposition 1

Il est proposé :

Que la réunion des syndicats adhérent à la police d'assurance collective 1008-1010 recommande aux syndicats, pour fins de consultation, d'ici le 12 novembre 2010, d'accepter les conditions de renouvellement des polices d'assurances définies ci-dessous concernant la tarification 2011 :

Tarifications

- **Assurance maladie (public et privé) :**

Que le taux soit augmenté de **3,4 %** (option A : aucune modification au régime) ou de **2,9 %** (option B) et que le contrat soit modifié en couvrant 80 % des médicaments uniques, 90 % des médicaments génériques et le minimum autorisé par la RAMQ (68 %) des médicaments innovateurs ;

Pour l'assurance maladie des assurés actifs de 65 ans et plus, que le taux soit augmenté de **5,1 %** (option A) ou de **4,6 %** (option B).

PROTECTION	TAUX	
Assurance-maladie	+ 3,4 %	<i>Selon l'option choisie</i>
	+ 2,9 %	*
Assurance-maladie (65 ans et +)	+ 5,1 %	<i>Selon l'option choisie</i>
	+ 4,6 %	*
Assurance-dentaire	+ 4,0 %	
Assurance-vie	0 %	
Assurance-invalidité courte durée	+ 6 %	
Assurance-invalidité longue durée	+ 12,5 %	

* **Incluant une augmentation de 0,9 % pour l'amélioration du remboursement des professionnels de la santé qui passera de 30 \$ à 35 \$ par visite.**

Proposition 2

Il est proposé :

Que le retour de consultation des conditions de renouvellement ait lieu le **12 novembre 2010**.

5.2 Modification au contrat

▪ Admissibilité

Modification de la clause de définition de l'employé (1.15) :

Toute personne engagée par l'employeur à temps partiel pour un contrat minimal de (~~20%~~) **33 %** de tâche par session et qui est couverte par le certificat d'accréditation émis en faveur d'un syndicat affilié à la FNEEQ-CSN, à l'exception des enseignantes et enseignants chargés de cours.

TAUX D'AUGMENTATION DES PRIMES
Renouvellement au 1^{er} janvier 2011

PROTECTION	TAUX	
Assurance-maladie	+ 3,4 %	<i>Selon l'option choisie</i>
	+ 2,9 %	*
Assurance-maladie (65 ans et +)	+ 5,1 %	<i>Selon l'option choisie</i>
	+ 4,6 %	*
Assurance-dentaire	+ 4,0 %	
Assurance-vie	0 %	
Assurance-invalidité courte durée	+ 6 %	
Assurance-invalidité longue durée	+ 12,5 %	

* *Incluant une augmentation de 0,9 % pour l'amélioration du remboursement des professionnels de la santé qui passera de 30 \$ à 35 \$ par visite.*

TABLEAU 1 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

Tableau des primes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

ASSURANCE-MALADIE		Taux par période de 14 jours				
			Ind.	Mono.	Fam.	Couple
OPTION A	Aucune modification	+ 3,4 %	36,91 \$	62,73 \$	99,76 \$	73,82 \$
OPTION B	80 % - 90 % - 68 %	+ 2,9 %	36,74 \$	62,43 \$	99,28 \$	73,46 \$

ASSURANCE-MALADIE		Coûts annuels				
			Ind.	Mono.	Fam.	Couple
OPTION A	Aucune modification	+ 3,4 %	959,66 \$	1 630,98 \$	2 593,76 \$	1 919,32 \$
OPTION B	80 % - 90 % - 68 %	+ 2,9 %	955,24 \$	1 623,18 \$	2 581,28 \$	1 909,96 \$

N.B. : La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION EN ASSURANCE MALADIE DEPUIS 2007

PUBLIC – PRIVÉ					
Assurance maladie					
PROTECTION	2007	2008	2009	2010	2011
Individuelle	844,74 \$	870,08 \$	887,38 \$	928,20 \$	Voir tableau 1
Monoparentale	1 435,20 \$	1 478,26 \$	1 508,00 \$	1 577,42 \$	
Couple	1 688,96 \$	1 739,63 \$	1 774,50 \$	1 856,14 \$	
Familiale	2 283,06 \$	2 351,55 \$	2 398,24 \$	2 508,48 \$	
	0 %	+ 3,0 %	+ 2,0 %	+ 4,6 %	

*N.B. Les tarifs annuels sont calculés de façon approximative.
La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.*

TABLEAU 3
PRIMES EN ASSURANCE-MALADIE
ACTIFS DE 65 ANS ET PLUS
COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011)

Surprime				
OPTION A (5,1 %)	Ind.	Mono.	Fam.	Couple
La Capitale	35,70 \$	60,67 \$	96,48 \$	71,39 \$
Surprime	55,51 \$	55,51 \$	111,03 \$	111,03 \$
TOTAL	91,21 \$	116,18 \$	207,51 \$	182,42 \$
OPTION B (4,6 %)				
	Ind.	Mono.	Fam.	Couple
La Capitale	35,70 \$	60,67 \$	96,48 \$	71,39 \$
Surprime	55,25 \$	55,25 \$	110,50 \$	110,50 \$
TOTAL	90,95 \$	115,92 \$	206,98 \$	181,89 \$

Taux annuel, avant taxe				
	Ind.	Mono.	Fam.	Couple
Assurance complémentaire seulement	1 001,52 \$	1 666,86 \$	2 670,98 \$	2 002,52 \$
OPTION A (Surprime 5,1 %)	2 371,46 \$	3 020,68 \$	5 395,26 \$	4 742,92 \$
OPTION B (Surprime 4,6 %)	2 364,70 \$	3 013,92 \$	5 381,48 \$	4 729,14 \$

OPTION A : Statu quo = 80 % uniques – 90 % génériques

OPTION B : 80 % uniques – 90 % génériques – 68 % innovateurs

N.B. Les tarifs annuels sont calculés de façon approximative.

TABLEAU 4
ESTIMATION DES PRIMES POUR L'ANNÉE 2011 POUR
L'ASSURANCE SALAIRE ET L'ASSURANCE VIE
POUR UN SALAIRE ANNUEL DE 50 000 \$

	2007	2008	2009	2010	2011
Assurance salaire de courte durée (privé)	701,42 \$	596,21 \$	596,21 \$	596,21 \$	631,98 \$
Assurance salaire de longue durée	502,65 \$	502,65 \$	452,40 \$	452,40 \$	508,95 \$
<i>(coût réel avec congé de primes)</i>	425,32 \$	425,32 \$			
Assurance vie de base	321,32 \$	321,32 \$	321,32 \$	295,61 \$	295,61 \$
<i>(coût réel avec congé de primes)</i>	271,89 \$	271,89 \$			
Mort accidentelle et mutilation	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$

ASSURANCE SOINS DENTAIRES

	2008	2009		2010	2011
		Vieux-Montréal	Autres syndicats (23 payes)		
Individuel	230,62 \$	259,48 \$	229,54 \$	259,48 \$	269,86 \$
Monoparental	432,38 \$	486,46 \$	430,33 \$	486,46 \$	505,92 \$
Familial	663,00 \$	745,94 \$	659,87 \$	745,94 \$	775,78 \$
Couple	461,24 \$	518,96 \$	459,08 \$	518,96 \$	539,72 \$

N.B. La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

TABLEAU 5 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

Tableau des primes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

	Taux par période de 14 jours			
	2008-01-01	2009-01-01	2010-01-01	2011-01-01
Assurance soins dentaires				
Plan individuel	8,87 \$	9,98 \$	9,98 \$	10,38 \$
Plan monoparental	16,63 \$	18,71 \$	18,71 \$	19,46 \$
Plan familial	25,50 \$	28,69 \$	28,69 \$	29,84 \$
Plan couple	17,74 \$	19,96 \$	19,96 \$	20,76 \$
Assurance vie de base (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,1236 \$	0,1236 \$	0,1137 \$	0,1137 \$
Assurance vie des personnes à charge (Prime par contrat mono, familial et couple)	0,80 \$	0,80 \$	0,80 \$	0,80 \$
Mort accidentelle ou mutilation (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,0138 \$	0,0138 \$	0,0138 \$	0,0138 \$
Assurance salaire de courte durée Collèges privés seulement (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,458 \$	0,458 \$	0,458 \$	0,485 \$
Assurance salaire de longue durée (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,387 \$	0,348 \$	0,348 \$	0,392 \$

Garantie d'assurance vie additionnelle	Taux par 1 000 \$ d'assurance par période de 14 jours			
	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Âge				
Moins de 25 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$
25 à 29 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$
30 à 34 ans	0,023 \$	0,036 \$	0,013 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,031 \$	0,039 \$	0,017 \$	0,020 \$
40 à 44 ans	0,045 \$	0,067 \$	0,023 \$	0,034 \$
45 à 49 ans	0,074 \$	0,109 \$	0,034 \$	0,051 \$
50 à 54 ans	0,115 \$	0,171 \$	0,065 \$	0,077 \$
55 à 59 ans	0,182 \$	0,282 \$	0,098 \$	0,154 \$
60 à 64 ans	0,307 \$	0,444 \$	0,151 \$	0,227 \$
65 à 69 ans	0,424 \$	0,692 \$	0,237 \$	0,356 \$

N.B. La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

**ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN
DU GROUPE DEPUIS LE 30 JUIN 2004**

ASSURANCE VIE

Assurance vie de base

Évolution de l'âge moyen du groupe depuis le 30 juin 2004							
Âge	2004-06-30	2005-06-30	2006-06-30	2007-06-30	2008-06-30	2009-06-30	2010-06-30
	50,4	50,3	50,2	50,2	49,9	49,8	49,0

ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE

Évolution de l'âge moyen du groupe depuis le 30 juin 2004							
Âge	2004-06-30	2005-06-30	2006-06-30	2007-06-30	2008-06-30	2009-06-30	2010-06-30
	48,1	48,1	48,0	47,8	47,5	47,4	47,1

ASSURANCE MALADIE

	2008	2009	2010
Âge moyen du groupe	46,3	46,2	45,9